

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MAI 2025 à 20H30**

Date de la
convocation :
15/05/2025

Date d'affichage
de l'avis :
15/05/2025

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13

PRÉSENTS : FORGEAS Jean-Pierre, ROCHER Yves, LE BARBENCHON Sébastien, HAUGUEL Damien, LEGRAND Emmanuelle, RENAULT Sylvie, BARBIER-NEVEU Yohann, LEVAIN Julie, WARIN Dimitry, ANNE David.

ABSENTS EXCUSÉS : GUILLEMOT Véronique, PAIMBLANC Benjamin, ANNE Flavie, PUTIGNIER Tony, SANVICENTE Frédérique.

PROCURATIONS : ANNE Flavie donne pouvoir à LEVAIN Julie, PAIMBLANC Benjamin donne pouvoir à LE BARBENCHON Sébastien, PUTIGNIER Tony donne pouvoir à ANNE David

SECRÉTAIRE : LE BARBENCHON Sébastien

I) AJOUT D'UN POINT AU CONSEIL DU JOUR

Monsieur le maire propose l'ajout du point suivant au conseil du jour :

✎ Modification du tarif de location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Approuve** l'ajout du point au conseil du 22 mai 2025.

II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le précédent compte rendu du 06 mars 2025 n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité

III) SDEC – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU MANDAT MAÎTRISE D'OUVRAGE CEP Niv 3– Délibération 16/2025

Vu la délibération 18/2022, convention conseil en énergie partagé de niveau 1,

Vu la délibération 19/2022, convention conseil en énergie partagé de niveau 2.

Vu la délibération 55/2022, convention conseil en énergie partagé de niveau 3.

Vu la délibération 09/2025, avenant n°1 à la convention conseil en énergie partagé de niveau 3.

Monsieur Le Maire, présente au Conseil municipal l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

L'objet de cet avenant concerne l'article 4.2 – Financement et contrôle financier par le maître d'ouvrage – remboursement et l'article 8 - Rémunération du mandataire, ils sont modifiés comme suit :

- Article 4.2 – Financement et contrôle financier par le maître d'ouvrage – remboursement, « la demande de remboursement des dépenses » passe de la mention « après la réception des travaux » à « pourra être effectuée de manière anticipée, dans la limite de 50% des dépenses prévisionnelles, telles que figurant dans l'avenant n°1 du 04/02/2025, et dans la limite des factures acquittées par le SDEC ENERGIE au moment du remboursement. »
- Article 8 - Rémunération du mandataire, le pourcentage de l'aide apporté par le SDEC ENERGIE passe de 50 % à 80 % sur la rémunération du mandataire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ **Approuve** l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.
- ✎ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

IV) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE POUR LES ANNEES 2024 ET 2025 – Délibération 17/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le maire propose au conseil, le tableau des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (Orange en l'espèce) de 2024 et 2025 :

		2024	2025
	Coefficient	1,609	1,6217
SOUTERRAIN	Tarif de base en €	30 €	30€
	Tarifs indexés en €	48,27 €	48.65
	Distance	2,790	2,790
	Montant	134,67	135,73
AERIEN	Tarif de base en €	40 €	40€
	Tarifs indexés en €	64,36 €	64,87
	Distance	1,662	1,662
	Montant	106,96	107.81
EMPRISE AU SOL	Tarif de base en €	20 €	20€
	Tarifs indexés en €	32,18 €	32,44
	Distance	0,50	0,50
	Montant	16,09	16,22
Total en euro		257,72	259,76

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ **Adopte** les montants concernant les redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.
- ✎ **Inscrit** cette recette au compte 70323.

V) TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE – Délibération 18/2025

La dernière augmentation des tarifs remonte au 05 septembre 2022. Étant donné la rénovation de la salle polyvalente, il semble justifié de revoir les tarifs de location.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le tarif de location de la salle polyvalente, à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Location salle polyvalente vaisselle comprise :

Habitants de Vimont :	300 €
Habitants hors commune :	500 €
Location à la journée :	120 €
Cautiion encaissée :	250 €

Associations :

Pour les associations de Vimont et de Bellengreville/Vimont : location gratuite 1 fois dans l'année.

Location au tarif des habitants de Vimont pour les autres associations.

Activités sportives et culturelles régulières :

Tarification à la ½ journée à 13 €.

Monsieur le Maire informe, également que le règlement de la salle polyvalente sera modifié et qu'au prochain Conseil municipal, la tarification des pénalités sera prise en cas de non-respect de celui-ci.

Ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ **Approuve** la mise en place des tarifs proposés ci-dessus.

VI) DIVERS

✎ . Salle polyvalente :

- Choix de peinture : l'ensemble de la salle en beige terreux réf. : CH2 0038, à l'exception du mur du fond en bleu Nilon réf. : CH2 0293
- Teinte du parquet : chêne claire/moyen
- Projet d'achat d'une vitrine réfrigérée et l'aménagement du point de plonge.

✎ Prochain Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025.

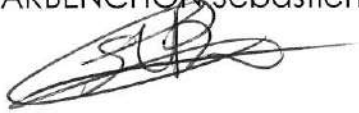
Délibération du Conseil municipal prise lors de la **séance du 19 juin 2025** :

N° 16/2025 – SDEC – Avenant n°2 à la convention du mandat maîtrise d'ouvrage CEP Niv 3

N° 17/2025 – Redevance d'occupation du domaine public Orange pour les années 2024 et 2025

N° 18/2025 – Tarifs de la salle polyvalente

LE BARBENCHON Sébastien



FORGEAS Jean-Pierre



ROCHER Yves

HAUGUEL Damien

LEGRAND Emmanuelle

RENAULT Sylvie

BARBIER-NEVEU Yohann

LEVAIN Julie

WARIN Dimitry

ANNE David